

ANNEXE IV

DÉFINITION DES ÉPREUVES

**EP1 - Technologie et vie sociale et professionnelle coefficient 4 UP1**

(dont coefficient 1 pour l'évaluation de la VSP)

Épreuve ponctuelle : durée : 9h30 et 1 heure pour la VSP ou Contrôle en cours de formation

- **Objectifs de l'épreuve :**

Cette épreuve a pour but de vérifier les connaissances théoriques des candidats dans le domaine professionnel concerné.

- **Contenu de l'épreuve :**

L'évaluation porte sur chacun des modules de formation du domaine professionnel, selon les modalités précisées dans le tableau ci-après.

L'épreuve consiste à répondre à des questions à choix multiple (QCM) et à des questions à développement liées à quelques modules telles que définies par la PARTIE 147 CE 2042/2003.

Chaque module est évalué selon les modalités précisées dans le tableau ci-après.

Module	Matière	Sous modules applicables au CAP	Nombre de QCM	Temps alloué	Nombre de QQ	Temps alloué
5	Techniques digitales. Systèmes d'instruments	5.1 5.6a 5.12	16	20 mn	-	
6	Technologie des matériaux et accessoires	6.1a 6.2a du 6.3 au 6.6 du 6.8 au 6.11	50	65 mn	-	
7	Pratique d'entretien	du 7.1 au 7.3 du 7.5 au 7.13 7.17 7.18a 7.18d 7.19 7.20	70	90 mn	2	40 mn
8	Aérodynamique de base	Module intégral	20	25 mn	-	
9	Facteurs humains (vie sociale et professionnelle)	Module intégral	20	25 mn	1	20 mn
10	Législation aéronautique	du 10.1 au 10.4 10.6 10.7a	30	40 mn	1	20 mn
11	Aérodynamique avion, structures et systèmes	11a	100	125 mn	-	
15	Turbo machines	15.1 du 15.3 au 15.7 du 15.9 au 15.14 du 15.16 au 15.21	60	75 mn	-	
17	Hélice	du 17.1 au 17.3 du 17.5 au 17.7	20	25 mn	-	
Total	386	8h10	4	1h20 mn		

- **Critères d'évaluation :**

L'évaluation prend en compte :

- l'exactitude des réponses aux QCM,
- la qualité des analyses et des réponses, la présentation et la lisibilité données aux questions à développement.

• **Barème de notation :**

La note à chaque module est attribuée selon le barème suivant :

0 % < 7,5 %	de justes réponses	0/20	75 % < 77,5 %	de justes réponses	10/20
7,5 % < 15 %	de justes réponses	1/20	77,5 % < 80 %	de justes réponses	11/20
15 % < 22,5 %	de justes réponses	2/20	80 % < 82,5 %	de justes réponses	12/20
22,5 % < 30 %	de justes réponses	3/20	82,5 % < 85 %	de justes réponses	13/20
30 % < 37,5 %	de justes réponses	4/20	85 % < 87,5 %	de justes réponses	14/20
37,5 % < 45 %	de justes réponses	5/20	87,5 % < 90 %	de justes réponses	15/20
45 % < 52,5 %	de justes réponses	6/20	90 % < 92,5 %	de justes réponses	16/20
52,5 % < 60 %	de justes réponses	7/20	92,5 % < 95 %	de justes réponses	17/20
60 % < 67,5 %	de justes réponses	8/20	95 % < 97,5 %	de justes réponses	18/20
67,5 % < 75 %	de justes réponses	9/20	97,5 % < 100 %	de justes réponses	19/20
			100 %	de justes réponses	20/20

La proposition de note qui sera transmise au jury est calculée en faisant la moyenne des notes obtenues à chaque module et aux questions à développement.

• **Modes d'évaluation :**

➤ **Évaluation par épreuve ponctuelle**

Épreuve écrite d'une durée de 9heures 30 minutes environ.

Vu la lourdeur des interrogations, cette épreuve est à répartir sur trois journées.

➤ **Évaluation par contrôle en cours de formation**

Plusieurs situations d'évaluation peuvent être organisées au cours de la dernière année de formation. Le choix et le nombre des modules évalués à chaque situation est laissé à l'initiative de l'équipe pédagogique.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement des situations d'évaluation organisées sous la responsabilité du chef d'établissement.

<b>ÉVALUATION DE LA VIE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE</b>
--

L'évaluation de la "vie sociale et professionnelle" est intégrée à l'épreuve **EP1**. Elle est notée sur 20 points.

L'épreuve de Vie Sociale et Professionnelle évalue des connaissances et des compétences du référentiel et s'appuie plus particulièrement sur la mise en œuvre d'une démarche d'analyse de diverses situations.

A) Contrôle en cours de formation :

Il se déroule sous la forme de deux situations d'évaluation. Celles-ci sont organisées en centre de formation.

Une proposition de note est établie, qui résulte de l'addition de la note obtenue lors de la première situation d'évaluation et de la note obtenue lors de la deuxième situation d'évaluation. La note définitive est délivrée par le jury.

1) Une situation d'évaluation écrite notée sur 14 points :

Cette situation est organisée en dernière année de formation. Elle comporte deux parties :

● 1<sup>ère</sup> partie : Une évaluation écrite d'une durée de 1 heure notée sur 7 points.

Les questions portent sur l'ensemble du programme.

Pour ce qui concerne la partie 3, relative à l'individu au poste de travail, l'évaluation privilégie l'identification et le repérage des risques professionnels ainsi que la sélection de mesures de prévention.

L'évaluation inclut obligatoirement l'un des risques communs à tous les secteurs professionnels : risques liés à l'activité physique, risques liés à la charge mentale, risque lié au bruit.

Pour ce qui concerne la partie 4 : l'individu acteur des secours, seule la partie 4.1 « Incendie et conduite à tenir » est évaluée dans cette partie.

● 2<sup>ème</sup> partie : Un travail personnel écrit noté sur 7 points.

Ce travail permet d'évaluer la maîtrise de quelques compétences du programme à travers la rédaction d'un document de 2 pages maximum par le candidat. Il peut s'agir d'un travail relatif :

- à la prévention d'un risque professionnel : analyse ou participation à une action ;
- ou à une exploitation de documentation liée aux parties du programme relatives au parcours professionnel, à l'entreprise, au poste de travail ou à la consommation.

Ce travail ne fait pas l'objet d'une présentation orale.

2) Une situation d'évaluation pratique consistant en une intervention de secourisme notée sur 6 points :

Cette situation est organisée au cours du cycle de formation.

L'évaluation des techniques de secourisme (sauveteur secouriste de travail (SST) ou attestation de formation aux premiers secours (AFPS) est effectuée, comme la formation, par un moniteur de secourisme conformément à la réglementation en vigueur.

B) Épreuve ponctuelle écrite – 1 heure :

Le sujet comprend une ou plusieurs questions sur chacune des 5 parties du programme.

Pour ce qui concerne la partie 3, relative à l'individu au poste de travail, l'évaluation privilégie l'identification et le repérage des risques professionnels ainsi que la sélection de mesures de prévention.

L'évaluation inclut obligatoirement l'un des risques communs à tous les secteurs professionnels : risques liés à l'activité physique, risques liés à la charge mentale, risque lié au bruit.

<b>EP2 - Préparation du travail</b>	<b>coefficient : 3</b>	<b>UP2</b>
-------------------------------------	------------------------	------------

### • Objectifs de l'épreuve :

Dans le cadre des tâches préalables à l'intervention sur le site ou sur l'aéronef comme : la prise de connaissance des opérations à effectuer et la vérification des moyens à mettre en œuvre, cette épreuve permet d'apprécier la capacité du candidat à :

- décoder les documents et/ou les informations (cartes de travail...), généralement rédigées en anglais.
- rechercher les informations techniques et réglementaires liées à l'opération à exécuter.
- inventorier les moyens nécessaires à la réalisation de la tâche sur les différents sites.

### • Contenu de l'épreuve :

Il s'agit d'évaluer tout ou partie des compétences C1 s'informer

Cette épreuve s'appuie sur un dossier technique constitué de documentations techniques (sur divers supports : papier, informatique, ...) nécessaires à une intervention de maintenance aéronautique.

Le candidat doit montrer son aptitude à lire une documentation technique, notamment plans et schémas, trouver les informations nécessaires à son intervention, inventorier les moyens nécessaires à l'intervention.

On veillera à ce que, systématiquement, tout ou partie de la documentation soit en langue anglaise.

- 
- **Critères d'évaluation :**

L'évaluation prendra particulièrement en compte :

- la bonne compréhension de la documentation,
- l'exactitude de lecture des documents techniques,
- la pertinence des informations cherchées,
- la méthodologie de la recherche documentaire,
- l'exactitude des réponses,
- la qualité des documents produits.

- **Modes d'évaluation :**

➤ **Évaluation par épreuve ponctuelle**

Épreuve écrite, d'une durée de 3heures.

➤ **Évaluation par contrôle en cours de formation**

L'évaluation des candidats s'effectue sur la base d'une situation d'évaluation organisée dans l'établissement de formation au cours du premier semestre de la dernière année de formation.

Un professionnel au moins y est associé.

Elle fait l'objet d'une proposition de note établie conjointement par l'équipe pédagogique et le(s) professionnel(s) associé(s), qui sera transmise au jury.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de la situation d'évaluation organisée sous la responsabilité du chef d'établissement.

<b>EP3 - Pratique de maintenance</b>	<b>coefficient : 8</b>	<b>UP3</b>
--------------------------------------	------------------------	------------

- **Objectifs de l'épreuve :**

Dans une démarche qualité, cette épreuve a pour but de vérifier les aptitudes pratiques de maintenance et la maîtrise de gestes professionnels des candidats pour des activités :

- d'inspection programmée et action corrective,
- de modification, réparation, réglage,
- de dépose / repose d'équipement,
- de préparation de l'aéronef avant et après le vol.

- **Contenu de l'épreuve :**

Sur aéronefs et/ou sur systèmes d'aéronefs, sont évaluées tout ou partie des compétences contenues dans les capacités :

- C2 : traiter l'information - décider l'action - préparer l'intervention
- C3 : réaliser - appliquer
- C4 : finaliser - contrôler - valider
- C5 : communiquer

- **Critères d'évaluation :**

L'évaluation prendra particulièrement en compte :

- le respect du mode opératoire,
- la bonne utilisation de la documentation y compris si elle est rédigée en langue anglaise,
- le respect des consignes de sécurité,
- la conformité du montage / assemblage ; la qualité des assemblages,
- la pertinence des moyens et des procédures de montage et de vérification,
- la qualité d'organisation du poste, la propreté de l'espace de travail,
- la méthode et le soin apportés à l'exécution,
- la qualité du compte rendu de l'opération
- la qualité du travail effectué en entreprise (CCF, 2<sup>ème</sup> situation d'évaluation),
- **Modes d'évaluation :**

➤ **Évaluation par épreuve ponctuelle**

Épreuve pratique d'une durée de 8 heures.

Dans cette épreuve le candidat sera évalué sur son aptitude à réaliser des opérations de maintenance en temps limité en effectuant son travail dans le respect des procédures.

➤ **Évaluation par contrôle en cours de formation**

L'évaluation des candidats s'effectue sur la base de deux situations d'évaluation d'égale pondération, organisées durant la dernière année de formation.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement des situations d'évaluation organisées sous la responsabilité du chef d'établissement.

Un professionnel au moins est associé à chacune de ces situations, qui fait l'objet d'une proposition de note établie conjointement par l'équipe pédagogique et le(s) professionnel(s) associé(s)

Les notes sont additionnées pour obtenir la proposition de note finale qui sera transmise au jury.

La première situation d'évaluation se déroule dans le centre de formation au cours de l'année civile de l'examen.

Elle évalue essentiellement les compétences acquises en centre de formation et porte sur une activité pratique professionnelle de maintenance aéronautique.

La deuxième situation d'évaluation a lieu en fin de dernière année de formation.

Elle porte sur les compétences acquises pendant les périodes de formation en milieu professionnel de la dernière année de formation. Au terme de la période de formation en milieu professionnel, le(s) formateur(s) de l'entreprise et les professeurs concernés déterminent conjointement la note qui sera proposée au jury. Cette note tient compte des compétences acquises lors des interventions réalisées en entreprise et du document de liaison.

<b>EP4 : Sciences appliquées</b>	<b>coefficient : 1</b>	<b>UP4</b>
----------------------------------	------------------------	------------

• **Objectifs de l'épreuve :**

Cette épreuve est destinée à évaluer les connaissances scientifiques spécifiques à la spécialité professionnelle de la maintenance aéronautique.

• **Contenu de l'épreuve :**

Elle porte sur le programme des modules M1, M2 et M3.

L'épreuve consiste en des questions à choix multiple telles que définies par la partie 147 CE2042/2003.

Les questions proviennent de la banque européenne de questions, gérées et validées par les autorités aéronautiques européennes.

Chaque module est évalué selon les modalités précisées dans le tableau ci-après.

Module	Matière	Sous modules applicables	Nombre de QCM	Temps alloué
1	Mathématiques	1.1 1.2a 1.3b	16	20 min
2	Physique	2.1 2.2.1 2.2.2 2.2.3 2.2.4 2.3a	30	40 min
3	Principes essentiels d'électricité	3.1 3.2 3.3 3.4 3.5 3.13	20	25 min
Total			66	1h 25

• **Modes d'évaluation :**

➤ **Évaluation par épreuve ponctuelle**

Épreuve écrite d'une durée de 1heure 25 minutes.

➤ **Évaluation par contrôle en cours de formation**

Plusieurs situations d'évaluation peuvent être organisées au cours de la dernière année de formation. Le choix et le nombre des modules évalués à chaque situation est laissé à l'initiative de l'équipe pédagogique. L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de ce contrôle en cours de formation organisé sous la responsabilité du chef d'établissement.

• **Notation :**

La note à chaque module est attribuée selon le barème suivant :

0 % < 7,5 %	de réponses justes	0/20
7,5 % < 15 %	de réponses justes	1/20
15 % < 22,5 %	de réponses justes	2/20
22,5 % < 30 %	de réponses justes	3/20
30 % < 37,5 %	de réponses justes	4/20
37,5 % < 45 %	de réponses justes	5/20
45 % < 52,5 %	de réponses justes	6/20
52,5 % < 60 %	de réponses justes	7/20
60 % < 67,5 %	de réponses justes	8/20
67,5 % < 75 %	de réponses justes	9/20

75 % < 77,5 %	de réponses justes	10/20
77,5 % < 80 %	de réponses justes	11/20
80 % < 82,5 %	de réponses justes	12/20
82,5 % < 85 %	de réponses justes	13/20
85 % < 87,5 %	de réponses justes	14/20
87,5 % < 90 %	de réponses justes	15/20
90 % < 92,5 %	de réponses justes	16/20
92,5 % < 95 %	de réponses justes	17/20
95 % < 97,5 %	de réponses justes	18/20
97,5 % < 100 %	de réponses justes	19/20
100 %	de réponses justes	20/20

La proposition de note transmise au jury est calculée en faisant la moyenne des notes obtenues à chaque module.

<b>EG1 - FRANÇAIS ET HISTOIRE-GÉOGRAPHIE</b> <b>Coefficient : 3 UG.1</b> Épreuve écrite et orale : durée 2h15 ou Contrôle en cours de formation
--

(Arrêté du 26 juin 2002 fixant le programme d'enseignement du français et de l'histoire-géographie pour les certificats d'aptitude professionnelle).

(Arrêté du 17 juin 2003 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général).

- **Objectifs de l'épreuve :**

L'épreuve de français et d'histoire – géographie permet d'apprécier :

Les qualités de lecture et d'analyse de textes documentaires, de textes fictionnels, de documents iconographiques, de documents de nature historique et géographique ;

Les qualités d'organisation des informations et d'argumentation dans la justification des informations sélectionnées ;

Les qualités d'expression et de communication à l'oral et à l'écrit, en particulier la maîtrise de la langue.

- *Modes d'évaluation:*

- **Évaluation par contrôle en cours de formation**

L'épreuve de français et d'histoire – géographie est constituée de deux situations d'évaluation, comprenant chacune deux parties : une partie écrite en français, une partie orale en histoire – géographie.

Les deux situations d'évaluation sont évaluées à part égale. Par ailleurs, les deux parties de chaque situation d'évaluation, évaluent des compétences complémentaires, à parts égales.

L'évaluation se déroule dans la deuxième moitié de la formation. Toutefois, lorsque le cycle de formation est de deux ans, il peut être envisagé de proposer une situation d'évaluation en fin de première année.

Une proposition de note, sur 20, est établie. La note définitive est délivrée par le jury

A) Première situation d'évaluation :

Première partie (français) :

Le candidat rédige une production écrite réalisée en trois étapes. Cette situation d'évaluation, de nature formative, s'inscrit dans le calendrier d'une séquence.

Dans la première étape, le candidat rédige à partir d'un texte fictionnel une production qui soit fait intervenir un changement de point de vue, soit donne une suite au texte, soit en change la forme (mise en dialogue à partir d'un récit, portrait d'un personnage à partir de vignettes de bande dessinée, etc...).

Dans la deuxième étape, le candidat reprend sa production initiale à partir de nouvelles consignes, ou d'une grille de correction, ou à l'aide d'un nouveau support textuel, ou d'un didacticiel d'écriture, etc... ; cette étape est individuelle ou collective.

Dans la troisième étape, le candidat finalise sa production, notamment à l'aide du traitement de texte lorsque cela est possible.

Les trois séances, d'une durée d'environ quarante minutes, s'échelonnent sur une durée de quinze jours.

Deuxième partie (histoire-géographie) :

Le candidat présente oralement un dossier (constitué individuellement ou par groupe) comprenant trois ou quatre documents de nature variée (textes, images, tableaux de chiffres, cartes...).

Ces documents sont accompagnés d'une brève analyse en réponse à une problématique relative à la situation historique ou géographique proposée.

Les documents concernent un des thèmes généraux du programme étudiés dans l'année, à dominante histoire ou géographie. Si la dominante du dossier de la situation 1 est l'histoire, la dominante du dossier de la situation 2 est la géographie, et inversement.

Le candidat présente son dossier pendant cinq minutes. La présentation est suivie d'un entretien (dix minutes maximum) au cours duquel le candidat justifie ses choix et répond aux questions.

L'entretien est conduit, par le professeur de la discipline assisté, dans la mesure du possible, d'un membre de l'équipe pédagogique.

B) Deuxième situation d'évaluation :

Première partie (français) :

Le candidat répond par écrit, sur un texte fictionnel ou un document iconographique ou sur un texte professionnel, à des questions de vocabulaire et de compréhension, puis rédige, dans une situation de communication définie par un type de discours, un récit, un dialogue, une description, un portrait, une opinion argumentée (quinze à vingt lignes).

La durée est d'environ une heure trente minutes.

Deuxième partie (histoire-géographie) :

Se référer à la deuxième partie de la situation n°1. Seule la dominante change (histoire ou géographie

### ➤ *Évaluation par épreuve ponctuelle - 2h + 15 mn*

Les deux parties de l'épreuve (français et histoire-géographie), qui évaluent des compétences complémentaires, sont évaluées à part égale, sur 10 points.

1) Première partie (français)

Le candidat répond par écrit, sur un texte fictionnel, à des questions de vocabulaire et de compréhension). Il rédige ensuite, dans une situation de communication définie par un type de discours, soit un récit, un dialogue, une description, un portrait, une opinion argumentée (quinze à vingt lignes) ; soit une courte production écrite répondant à une consigne en lien avec l'expérience professionnelle (quinze à vingt lignes).

2) Deuxième partie (histoire – géographie) :

Le candidat se présente à l'épreuve avec deux dossiers qu'il a préalablement constitués, un à dominante histoire, l'autre à dominante géographie, comprenant chacun trois ou quatre documents de nature variée (textes, images, tableaux de chiffres, cartes...).

Ces dossiers, d'un maximum de trois pages chacun, se réfèrent aux thèmes généraux du programme.

Les documents sont accompagnés d'une brève analyse en réponse à une problématique liée à la situation historique et géographique étudiée dans le dossier.

L'examineur choisit l'un des deux dossiers. Le candidat présente oralement, pendant cinq minutes, le dossier retenu ; la présentation est suivie d'un entretien (dix minutes maximum) au cours duquel le candidat justifie ses choix et répond aux questions.

En l'absence de dossier le candidat peut néanmoins passer l'épreuve.

(Arrêté du 26 juin 2002 fixant le programme d'enseignement des mathématiques et des sciences pour les certificats d'aptitude professionnelle).

(Arrêté du 17 juin 2003 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général)

L'épreuve de mathématiques - sciences englobe l'ensemble des objectifs, domaines de connaissances et compétences mentionnés dans le programme de formation de mathématiques, physique - chimie des certificats d'aptitude professionnelle.

- **Objectifs de l'épreuve :**

L'évaluation en mathématiques – sciences a pour objectifs :

- D'apprécier les savoirs et compétences des candidats ;
- D'apprécier leur aptitude à les mobiliser dans des situations liées à la profession ou à la vie courante ;
- De vérifier leur aptitude à résoudre correctement un problème, à justifier les résultats obtenus et à vérifier leur cohérence ;
- D'apprécier leur aptitude à rendre compte par écrit ou oralement.

- **Modes d'évaluation :**

- *Évaluation par contrôle en cours de formation*

Le contrôle en cours de formation comporte deux situations d'évaluation qui se déroulent dans la deuxième moitié de la formation.

Une proposition de note est établie. La note définitive est délivrée par le jury.

**Première situation d'évaluation : notée sur 10**

Elle consiste en la réalisation écrite (individuelle ou en groupe restreint de trois candidats au plus) et la présentation orale (individuelle), si possible devant le groupe classe, d'un compte rendu d'activités comportant la mise en œuvre de compétences en mathématiques, physique ou chimie, en liaison directe avec la spécialité. Ce compte rendu d'activités, qui doit garder un caractère modeste (3 ou 4 pages maximum), prend appui sur le travail effectué au cours de la formation professionnelle (en milieu professionnel ou en établissement) ou sur l'expérience professionnelle ; il fait éventuellement appel à des situations de la vie courante.

Lorsque le thème retenu ne figure pas dans une unité pouvant faire l'objet d'une évaluation, tout en restant dans le cadre de la formation, toutes les indications utiles doivent être fournies au candidat avant la rédaction du compte rendu d'activités.

Au cours de l'entretien dont la durée maximale est de 10 minutes, le candidat est amené à répondre à des questions en liaison directe avec les connaissances et compétences mises en œuvre dans les activités relatives.

La proposition de note individuelle attribuée prend principalement en compte la qualité de la prestation orale (aptitude à communiquer, validité de l'argumentation, pertinence du sujet).

*Deuxième situation d'évaluation : notée sur 20*

Elle comporte deux parties d'égale importance concernant l'une les mathématiques, l'autre la physique et la chimie.

Première partie :

Une évaluation écrite en mathématiques, notée sur 10, d'une durée d'une heure environ, fractionnée dans le temps en deux ou trois séquences.

Chaque séquence d'évaluation comporte un ou plusieurs exercices avec des questions de difficulté progressive recouvrant une part aussi large que possible des connaissances mentionnées dans le référentiel.

Certaines compétences peuvent être évaluées plusieurs fois par fractionnement de la situation de l'évaluation dans le temps. Les thèmes mathématiques concernés portent principalement sur les domaines de connaissances les plus utiles pour résoudre un problème en liaison avec la physique, la chimie, la technologie, l'économie, la vie courante, ...

Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

#### Deuxième partie :

Une évaluation d'une durée d'une heure environ en physique - chimie, fractionnée dans le temps en deux ou trois séquences, ayant pour support une ou plusieurs activités expérimentales (travaux pratiques). Elle est notée sur 10 (7 points pour l'activité expérimentale, 3 points pour le compte rendu).

Ces séquences d'évaluation sont conçues comme des sondages probants sur des compétences terminales. Les notions évaluées ont été étudiées précédemment.

Chaque séquence d'évaluation s'appuie sur une activité expérimentale (travaux pratiques) permettant d'apprécier les connaissances et savoir-faire expérimentaux des candidats.

Au cours de l'activité expérimentale, le candidat est évalué à partir d'une ou plusieurs expériences. L'évaluation porte nécessairement sur les savoir-faire expérimentaux du candidat observés durant les manipulations qu'il réalise, sur les mesures obtenues et leur interprétation.

Lors de cette évaluation, il est demandé au candidat :

- De mettre en œuvre un protocole expérimental ;
- D'utiliser correctement le matériel mis à sa disposition ;
- De mettre en œuvre les procédures et consignes de sécurité établies ;
- De montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et unités mises en œuvre ;
- D'utiliser une ou plusieurs relations, ces relations étant données ;
- De rendre compte par écrit des résultats des travaux réalisés.

Le candidat porte, sur une fiche qu'il complète en cours de manipulation, les résultats de ses observations, de ses mesures et de leur interprétation. L'examineur élabore une grille d'observation qui lui permet d'évaluer les connaissances et savoir-faire expérimentaux du candidat lors de ses manipulations.

Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

#### ➤ *Évaluation par épreuve ponctuelle*

L'épreuve comporte deux parties écrites d'égale importance concernant l'une les mathématiques, l'autre la physique - chimie.

*Mathématiques : 1 heure – notée sur 10 points*

Le sujet se compose de plusieurs exercices avec des questions de difficulté progressive recouvrant une part aussi large que possible des connaissances mentionnées dans le programme.

Les thèmes mathématiques concernés portent principalement sur les domaines de connaissances les plus utiles pour résoudre un problème en liaison avec la physique, la chimie, la technologie, l'économie, la vie courante...

Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

*Physique – chimie : 1 heure – notée sur 10 points*

Le sujet doit porter sur des champs différents de la physique et de la chimie. Il se compose de deux parties

Première partie:

Un ou deux exercices restituent, à partir d'un texte (en une dizaine de lignes au maximum) et éventuellement d'un schéma, une expérience ou un protocole opératoire. Au sujet de cette expérience décrite, quelques questions conduisent le candidat, par exemple :

- A montrer ses connaissances ;
- A relever des observations pertinentes ;
- A organiser les observations fournies, à en déduire une interprétation et, plus généralement, à exploiter les résultats.

Deuxième partie

Un exercice met en œuvre, dans un contexte donné, une ou plusieurs grandeurs et relations entre elles.

Les questions posées doivent permettre de vérifier que le candidat est capable :

- De montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et les unités mises en œuvre ;
- D'indiquer l'ordre de grandeur d'une valeur compte tenu des mesures fournies et du contexte envisagé ;
- D'utiliser des définitions, des lois et des modèles pour résoudre le problème posé.

Dans un même exercice, les capacités décrites pour ces deux parties peuvent être mises en œuvre.

Lorsque l'épreuve s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

**Instructions complémentaires pour l'ensemble des évaluations écrites (contrôle en cours de formation ou épreuve ponctuelle)**

Le nombre de points affectés à chaque exercice est indiqué sur le sujet.

La longueur et l'ampleur du sujet doivent permettre à tout candidat de le traiter et de le rédiger posément dans le temps imparti.

L'utilisation des calculatrices électroniques pendant l'épreuve est définie par la réglementation en vigueur.

Les trois alinéas suivants doivent être rappelés en tête des sujets :

La clarté des raisonnements et la qualité de la rédaction interviendront dans l'appréciation des copies ;

L'usage des calculatrices électroniques est autorisé sauf mention contraire figurant sur le sujet ;

L'usage du formulaire officiel de mathématiques est autorisé.

<b>EG 3 - ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE    coefficient 1    UG 3</b>
---

Les modalités de l'épreuve d'éducation physique et sportive sont définies par l'arrêté du 11 juillet 2005 relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen terminal pour l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du brevet des métiers d'art, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles (Journal officiel du 21 juillet 2005, BOEN n° 42 du 17 novembre 2005) et la note de service n° 2005-179 du 4 novembre 2005 relative à l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du brevet des métiers d'art, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles (BOEN n° 42 du 17 novembre 2005).